

La chenille processionnaire

Présentant un réel danger pour les humains, la faune et la flore, la lutte contre la chenille processionnaire est indispensable et ne peut se faire sans la contribution des particuliers.

Luttons ensemble contre la chenille processionnaire

La Ville d'Annemasse par ses agents du service Parcs et Jardins, répertorie chaque année tous les arbres attaqués par la chenille processionnaire afin de planifier ses interventions. **Mais cette lutte ne peut se faire sans la participation des citoyens.** De plus un arrêté préfectoral du 18 décembre 1985 rend obligatoire la destruction de ces insectes dangereux pour la santé.

Les chenilles processionnaires, responsables de nombreux dégâts

Les dégâts provoqués par la chenille processionnaire touchent autant l'être humain, la flore et la faune.

Défoliation des pins

Se nourrissant des aiguilles de pin, les chenilles en privent les arbres qui s'affaiblissent, sont plus fragiles contre les attaques de parasites et les maladies entraînant leur mort.

Santé humaine

Ces insectes libèrent également d'énormes quantités de poils urticants dans l'atmosphère ce qui peut provoquer de graves urticaires, œdèmes et troubles oculaires. **Ne jamais toucher les cocons (même vides) sans précautions**, ainsi que les chenilles lors des processions.

Santé animale

Quant aux animaux, tels que les chiens, ils ne sont pas épargnés. De graves nécroses de la langue peuvent être constatées si les animaux ont léché ou même avalé des chenilles, et peuvent conduire leur mort.



Il est primordial de **consulter très rapidement un médecin ou un vétérinaire en cas de troubles importants.**

Les moyens mis en œuvre

L'éradication des chenilles ne peut être définitive. Elle doit être renouvelée tous les ans.

Les moyens mis en œuvre sont les suivants :

- › la destruction manuelle des nids en hiver ;
- › le piégeage des adultes grâce à des pièges à phéromones ;
- › le piégeage des chenilles à l'aide de manchons en plastique avec des gouttières ;
- › la pose de nichoirs à mésanges qui peuvent manger jusqu'à 90 chenilles par jour.

Les chenilles processionnaires et leurs nids





ANNEMASSE
à vivre ensemble
☎ 04 50 95 07 00

MAIRIE D'ANNEMASSE
BP 530
74107 Annemasse cedex

HORAIRES :
Du Lundi au Vendredi :
9h > 12h & 13h30 > 17h